

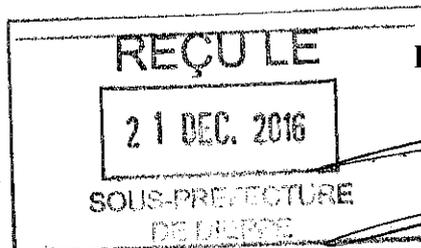
N°	5	0	5
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil seize, Le mercredi 23 novembre, 10h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de M. MAQUET. - Recrutements professionnalisés d'accès à l'emploi titulaire
DATE DE LA CONVOCATION :	Étaient présents ce jour : Mme COLIN, Mme DAMIS-FRICOURT, M. DECORDE, M. DEWAELE, Mme DUCROCQ, Mme LEFEBVRE, Mme LORAND-PASQUIER, M. MAQUET. Absents excusés : Mme BORGEO, Mme DE WAZIERS, M. GAUTIER, Mme LE VERN, M. LEJEUNE, Mme LUCOT-AVRIL, Mme TEMMERMANN.
20 octobre 2016	<u>- Recrutements professionnalisés d'accès à l'emploi titulaire</u> La loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a reconduit, pour une période de 2 ans, le dispositif de recrutements professionnalisés d'accès à l'emploi titulaire, par dérogation au principe général du recrutement par voie de concours. Ce dispositif a été initialement mis en place par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012. Deux agents de l'Institution sont éligibles à ce dispositif qui consisterait, sur proposition du Président, et après délibération, en une audition de ces agents devant une commission d'évaluation, chargée d'apprécier leur aptitude à exercer leurs missions liées à leur cadre d'emploi. Les deux agents concernés ont été informés de leur éligibilité à ce dispositif.
NOMBRE DE DELEGUES :	
En exercice	15
Présents	8
Votants	8
	Bien que cela ne remette nullement en question la qualité du travail des agents, M. le Président propose d'ajourner cette décision et de la reporter au second semestre 2017, date limite pour l'accès à ce dispositif, compte tenu de l'incertitude du devenir de l'Institution. <i>Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent M. le Président à reporter, au second semestre 2017, la décision finale de proposer l'accès ou non au dispositif de recrutement professionnalisé aux deux agents concernés, compte tenu de l'incertitude sur le devenir de l'Institution.</i>

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat : 16/12/2016
Acte exécutoire le : 16/12/2016
le Président de l'Institution
Emmanuel MAQUET

**INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE**
EPTB Bresle
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com



**Pour extrait conforme,
le Président de l'Institution,
Emmanuel MAQUET**

**INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE**
EPTB Bresle
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com